

REGLEMENT Vote Prix Audiolib 2026

ORGANISE PAR AUDIOLIB

Article 1. SOCIETE ORGANISATRICE ET OBJET

La Société Audiolib, ci-après « la Société Organisatrice », SA au capital de 1.500.000,00 Euros, dont le siège social est 21 rue du Montparnasse 75006 PARIS, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 499 165 694, organise un vote en vue de sélectionner le livre audio gagnant du Prix AUDIOLIB 2026 (ci-après « le Vote ») sur le site des Editions Audiolib (ci-après « le Support »), et relayé via son site et ses comptes sur les réseaux sociaux, tels que : Facebook (@Audiolib) <https://www.facebook.com/audiolib/>, Instagram (@Audiolib) <https://www.instagram.com/audiolib/>, Youtube (@Audiolib) <https://www.youtube.com/audiolib> et TikTok (@audiolib_editeur) : https://www.tiktok.com/@audiolib_editeur?lang=fr.

Ce règlement constitue la deuxième phase (phase finale) du Prix Audiolib 2026 visant à sélectionner le livre audio gagnant par le public, sur la base d'une sélection de titres faite par les blogueurs lors de la phase 1 qui s'était déroulée du 26/01/2026 au 07/06/2026.

Le présent règlement constitue le cadre de la réglementation applicable au Vote.

Article 2. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Toute participation au Vote implique la pleine et entière acceptation, sans réserve, du présent règlement.

Toute violation des articles du présent règlement entraînera la non prise en compte du vote du participant, sans préjudice de toute autre action que la Société Organisatrice pourrait décider d'engager.

Le présent règlement est consultable par l'ensemble des participants sur le Support et sur le site d'Audiolib (<https://www.audiolib.fr/>) pendant toute la durée du Vote.

Article 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Vote est ouverte à toute personne physique, majeure, résidant en France Métropolitaine (incluant la Corse), dans les DOM-COM, et en Belgique.

Article 4. MODALITES DE PARTICIPATION

Afin de participer au Vote, chaque participant doit se rendre sur le Support et respecter la procédure décrite, à savoir, cliquer sur le bouton « voter » du livre audio pour lequel il souhaite voter.

La participation au Vote sera ouverte du 16/06/2026 à 17h au 23/08/2026 à 23h59.

Le Vote du livre audio gagnant se fera parmi les 5 titres sélectionnés par les blogueurs et youtubeurs lors de la première phase du Prix Audiolib 2026.

Une seule participation est autorisée par foyer (même nom, même mail) pendant la durée du Vote.

La participation au Vote et les communications éventuelles se feront également sur le Support. Pour participer à un Vote, le participant doit donc posséder une adresse email et disposer d'un accès à Internet.

Chaque participant doit :

- Impérativement créer un compte sur le support en utilisant au choix son adresse email, son compte Facebook ou son compte Google ;
- Cliquer sur le bouton de vote du livre audio pour lequel il souhaite voter ;
- Confirmer son vote.

Il est entendu que chaque participant est responsable de l'exactitude des informations communiquées.

Article 5. EXCLUSION DE PARTICIPATION

Aucune participation violant les articles du présent règlement ne pourra être retenue.

Ainsi, toute participation incomplète, effectuée hors délai (la date et l'heure des connexions des participants, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Organisatrice ou de ses prestataires techniques, faisant foi) ou fondée sur une déclaration mensongère entraînera la nullité de la participation. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement.

Article 6. COMMUNICATION DES RESULTATS

Les résultats seront annoncés par publication sur les médias tels que le site internet www.audiolib.fr, et sur les réseaux sociaux. tels que : Facebook (@Audiolib) <https://www.facebook.com/audiolib/>, Instagram (@Audiolib) <https://www.instagram.com/audiolib/>, Youtube (@Audiolib) <https://www.youtube.com/audiolib> et TikTok https://www.tiktok.com/@audiolib_editeur?lang=fr ayant proposé la participation au Vote dans un délai de 2 mois à compter de la fin du Vote.

Article 7. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE ET EXONERATIONS

La participation au Vote implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique/numérique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Support et la participation des joueurs au Vote se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Vote et d'annuler, écarter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Vote, dans le cas où les serveurs informatiques du Vote présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Vote. De façon plus générale, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Vote mais ne saurait être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participant(s) ne parvenai(en)t à se connecter au Support et à participer au Vote du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau. La Société Organisatrice pourra aussi, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour et/ou de maintenance, interrompre l'accès au Support et au Vote. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

Article 8. COOKIES / DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

8.1 COOKIES

En accédant au Vote, le participant est informé que des cookies et autres traceurs peuvent être déposés sur leur terminal, quel que soit le support utilisé (ordinateur, tablette, smartphone, etc.). Un cookie est un fichier composé d'un ensemble de caractères qui est envoyé au terminal du participant via son navigateur. Pour en savoir plus sur l'utilisation des cookies sur le site de la Société organisatrice et les paramétrer à tout moment, le participant peut consulter l'onglet « Paramétrer vos cookies » accessible en bas de page à l'adresse www.audiolib.fr.

8.2 DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Par la communication spontanée de ses données à caractère personnel (ci-après « Données ») lors de son inscription au Vote et, le cas échéant, pendant le déroulement du Vote, le participant consent à ce que ses Données soient traitées par la Société Organisatrice en vue de gérer sa participation au Vote. En cas d'accord du participant ayant coché la(les) case(s) correspondante(s) sur la page de compte utilisateur le cas échéant, les Données collectées pourront aussi être utilisées à des fins promotionnelles ou publicitaires (notamment newsletter) par la Société Organisatrice, le Groupe auquel elle appartient, le cas échéant, ses partenaires.

Ces Données sont destinées à la Société Organisatrice, responsable de traitement. Elles pourront également être communiquées à toutes autorités judiciaires ou administratives compétentes qui en feraient la demande.

Les Données du participant sont traitées en conformité avec la Charte de données personnelles.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), chaque participant peut retirer son consentement à tout moment grâce au lien de désabonnement dans la newsletter souscrite le cas échéant et dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des Données personnelles le concernant. Le participant peut également s'opposer pour motif légitime à leur utilisation, limiter leur traitement et retirer son consentement à tout moment ou encore définir des directives post-mortem. Le participant peut, sous réserve de justifier de son identité, exercer l'ensemble de ses droits en adressant sa demande par mail à audiolib@audiolib.fr, ou par voie postale, à : Audiolib, à l'attention du DPO, 21, rue du Montparnasse, 75298 Paris Cedex 06 et s'adresser à l'autorité de contrôle.

Le participant qui exercera son droit d'opposition ou d'effacement avant la fin du Vote sera réputé renoncer à sa participation.

Pour en savoir plus sur le traitement de ses Données, le participant peut consulter la [Charte de données personnelles](#) sur le site de la Société Organisatrice.

Article 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Vote sont strictement interdites.

Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire respectif et ne peuvent être utilisées de quelque manière que ce soit sans leur accord préalable et écrit.

Article 10. RECLAMATION ET LITIGE

Le présent règlement et tout Support de Vote sont soumis à la loi française.

En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'application, du présent règlement, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable et, à défaut d'accord, se tourneront vers les tribunaux français compétents.